
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 mai 2014 à 19 h**

**Centre récréatif Rivière-des-Prairies
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement

CA14 30 05 0126

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 05

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse, Chantal Rouleau, souhaite la bienvenue à tous et salue les élus, les directeurs et le commandant du service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 45, présents à cette séance.

Madame Rouleau annonce la construction du bassin de rétention Marc-Aurèle Fortin qui sera situé sous le boulevard Perras, entre l'avenue Pierre-Blanchet et le boulevard Marc-Aurèle Fortin à Rivière-des-Prairies. Ce bassin permettra d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de fortes pluies afin d'éviter les refoulements d'égout, les rejets dans les milieux naturels et réduira les effets négatifs sur l'environnement. Une soirée d'information se tiendra le lundi 12 mai au centre communautaire de Rivière-des-Prairies afin de présenter le projet, elle invite les citoyens à y assister pour répondre à leurs questionnements.

Madame Rouleau souligne le départ à la retraite de monsieur Jacques Provost, directeur des Services administratifs. Elle souligne son professionnalisme et son apport afin de bien faire comprendre les enjeux financiers de l'arrondissement.

Enfin, **madame Rouleau** informe les citoyens qu'une modification au règlement de zonage sera présentée ce soir. Cette modification permettra, entre autres, de réglementer l'implantation de boîtes de collecte de dons sur le territoire de l'arrondissement.

ADOPTÉ

10.01

CA14 30 05 0127

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender l'ordre du jour tel que soumis, afin que les items 15.01 et 15.02 soient traités immédiatement avant l'article 20.01 et après le dépôt de documents.

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2014 soit adopté avec modification.

ADOPTÉ

10.02

CA14 30 05 0128

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014 ainsi que le procès-verbal de correction daté du 8 avril 2014.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Huit citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Commentaire sur la conduite dangereuse dans l'arrondissement.

Plusieurs questions et commentaires sur le projet d'implantation de trottoir à proximité de l'école René Pelletier.

Demande de suivi sur le dossier des cerfs de Virginie.

Commentaire sur la vente de billets à la maison de la culture Pointe-aux-Trembles. Commentaire sur les excréments de chiens dans le parc nature Pointe-aux-Prairies.

Commentaires sur la future maison de la culture de Rivière-des-Prairies.

Commentaire sur les contrats octroyés par la Ville et sur le virage à droite au feu rouge.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Manuel Guedes annonce la journée portes ouvertes à la caserne des pompiers numéro 14 à Rivière-des-Prairies, le 10 mai prochain. Il rappelle aux citoyens qu'il faut être 100 % Vigilant, et ce, dans le contexte du décès d'une cycliste survenue dernièrement sur la rue Saint-Denis. Il fait un rappel des règles de sécurité pour les cyclistes et les automobilistes.

Monsieur le conseiller Richard Guay encourage les citoyens à créer des aménagements paysagers et à participer au concours d'embellissement 2014, dont les informations se trouvent sur le site Web de l'arrondissement. Il ajoute que l'arrondissement distribuera gratuitement du compost aux citoyens le samedi 10 mai prochain et invite les résidents à l'événement horticole Cultivons le plaisir, le même jour.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine informe les citoyens sur les différentes façons de réduire le volume des déchets dans les ordures ménagères et donne le bilan de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà souhaite une bonne retraite à monsieur Jacques Provost et souligne l'intervention d'une citoyenne relativement à la maison de la culture de Rivière-des-Prairies. Il ajoute que l'arrondissement débutera des démarches afin de demander des bretelles d'accès supplémentaires à l'autoroute 25, dans les deux directions.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel remercie monsieur Jacques Provost pour ses années à l'arrondissement. Il encourage les citoyens à participer à la collecte de résidus verts de l'arrondissement et les invite également à se procurer du compost gratuitement le samedi 10 mai dans les deux points de distribution de l'arrondissement.

Madame la conseillère Suzanne Décarie annonce que l'arrondissement a débuté le ménage du printemps. Elle invite les citoyens à aider à garder le domaine public propre. Elle précise que les employés de l'arrondissement sont déjà à l'œuvre pour nettoyer les puisards, les aires de jeu, etc. Elle termine en disant que l'arrondissement entamera ce soir le processus d'adoption d'un règlement sur le contrôle des animaux, et ce, afin d'uniformiser la réglementation avec les autres arrondissements.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'un document sur les interventions policières dans l'arrondissement.

CA14 30 05 0129

DÉPÔT - CANDIDATURE - PLAN BLEU VERT - PRIX MÉRITE MUNICIPAL 2014 - MAMOT

ATTENDU QUE la mise en candidature est maintenant ouverte pour le Prix du Mérite municipal 2014;

ATTENDU QUE le Prix Mérite municipal souligne l'engagement exceptionnel de personnes, d'organismes et de municipalités qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de leur milieu et à en assurer le développement;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles désire soumettre sa candidature dans la catégorie Municipalité et développement durable au Prix du Mérite municipal mis en place par le Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire dans la catégorie Municipalité et développement durable;

ATTENDU QUE le projet du Plan bleu vert correspond à plusieurs critères d'admissibilité, dont une démarche intégrée de développement durable et un processus participatif de planification et d'intervention à long terme pour l'ensemble des activités de développement économique, social et environnemental.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles appuie officiellement le dépôt de candidature du Plan bleu vert de l'arrondissement au Prix du Mérite municipal 2014 du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire dans la catégorie Municipalité et développement durable;

D'autoriser monsieur Martin Coutu, directeur d'arrondissement adjoint – responsable des grands projets et directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer la candidature du Plan bleu vert et à signer les documents pour et au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉ
15.01

CA14 30 05 0130

MOTION - DEMANDE - AJOUT - NOUVELLES VOIES D'ACCÈS - AUTOROUTE 25

ATTENDU QUE le nouveau tronçon de l'autoroute 25, reliant l'angle Henri-Bourassa à l'autoroute 440 à Laval, a été construit dans le cadre d'un partenariat public-privé entre le Gouvernement du Québec et Concession A25;

ATTENDU QUE ce tronçon de l'autoroute 25, qui a été ouvert le 21 mai 2011, traverse le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles sans y avoir de sortie, ou d'entrée, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rivière des Prairies ;

ATTENDU QUE cette autoroute est grandement utilisée par les citoyens de notre arrondissement et que ceux-ci sont mal desservis depuis la construction de ce nouveau tronçon;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles exige du gouvernement du Québec et de Concession A25 l'ajout, sur l'autoroute 25, d'une sortie supplémentaire en direction nord, entre le boulevard Henri-Bourassa et le pont Olivier-Charbonneau et l'ajout d'une entrée supplémentaire en direction sud, entre le pont Olivier-Charbonneau et le boulevard Henri-Bourassa.

QU'une copie certifiée de cette motion soit acheminée au ministre des Transports du Québec, au ministre responsable de la région de Montréal au gouvernement du Québec, au député de LaFontaine, ainsi qu'à Concession A25.

ADOPTÉ

15.02

CA14 30 05 0131

AUTORISATION - DÉPENSE - REMPLACEMENT DU MODULE DE JEU 5-12 ANS AU PARC-ÉCOLE NOTRE-DAME - OCTROI - CONTRAT - INSTALLATION JEUX-TEC INC. - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-14-PARC-41 - AUTORISATION - UTILISATION - RÉSERVE - PARCS

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 80 669,15 \$ taxes incluses, pour le remplacement du module de jeu 5-12 ans au parc-école Notre-Dame;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la compagnie Installation Jeux-Tec inc. au montant de 80 019,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-14-PARC-41 (5 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1144939004

CA14 30 05 0132

AUTORISATION - DÉPENSE - TRAVAUX DE RÉFECTION - TROTTOIRS ET BORDURES - DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT - OCTROI - CONTRAT - LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING14-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 766 898 \$ taxes incluses, pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer un contrat à Les constructions et pavage Jeskar inc. au montant de 749 878 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING14-09 (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1142726008

CA14 30 05 0133

AUTORISATION - DÉPENSE - AMÉNAGEMENT D'UN CIRCUIT D'EXERCICE - PARC PIERRE-PAYET - OCTROI - CONTRAT - SALVEX INC. - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO RP-14-PARC-45

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 59 090,02 \$ taxes incluses, pour l'aménagement d'un circuit d'exercice au parc Pierre-Payet;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Salvex inc. au montant de 57 430,02 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-14-PARC-45 (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1144939003

CA14 30 05 0134

APPROBATION - ENTENTE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES ET SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) - INSTALLATION - ABRIBUS - DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la Société de Transport de Montréal relativement à l'installation d'abribus sur le domaine public de l'arrondissement.

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement substitut, madame Julie Boisvert à signer l'entente.

ADOPTÉ

20.04 1144860019

CA14 30 05 0135

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - AUTORISATION - DÉPENSE - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN ÉGOUT UNITAIRE, D'UNE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE ET DU PAVAGE DANS LA RUE SAINTE-ANNE, DE LA RUE NOTRE-DAME À LA RUE BELLERIVE AINSI QUE DANS LA RUE SAINT-JOSEPH, DE LA 8^E AVENUE À LA RUE SAINTE-ANNE, - OCTROI - CONTRAT - 9045-6823 QUÉBEC INC. (LES PAYSAGISTES DAMIANO) - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP ING14-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense de 1 425 425,89 \$ taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la rue Sainte-Anne, de la rue Notre-Dame à la rue Bellerive ainsi que dans la rue Saint-Joseph, de la 8^e Avenue à la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 348 425,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-02 (7 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 85 % par la Ville Centre (1 211 516,63 \$, taxes incluses) et à 15 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (213 909,26 \$, taxes incluses).

ADOPTÉ

20.05 1142726009

CA14 30 05 0136

AUTORISATION - DÉPENSE - INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION DE L'ANCIEN COUVENT DES SOEURS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME EN MAISON DU CITOYEN DANS LE VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRAT - ETHNOSCOPI INC. - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO PRO-DGP14-002

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 41 408,48 \$ taxes incluses, pour des interventions archéologiques dans le cadre de la transformation de l'ancien couvent des soeurs de la congrégation Notre-Dame en Maison du citoyen dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Ethnoscop inc. au montant de 41 408,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro PRO-DGP14-002 (1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centre.

ADOPTÉ

20.06 1140443015

20.07 VACANT

CA14 30 05 0137

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 10 mars 2014.

ADOPTÉ

30.01

CA14 30 05 0138

AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DIRECTION DES SPORTS ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - PROGRAMME AQUATIQUE DE MONTRÉAL (PAM) - VOLET MISE AUX NORMES - PROJET - MODERNISATION DES GLISSADES D'EAU - CENTRE AQUATIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - DÉSIGNATION - DIRECTEUR DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, MONSIEUR MARTIN COUTU SIGNATURE - TOUT ENGAGEMENT RELATIF À CETTE DEMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet mise aux normes pour le projet de la modernisation des glissades d'eau du centre aquatique Rivière-des-Prairies.

DE désigner le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Monsieur Martin Coutu, à signer tout engagement relatif à cette demande.

ADOPTÉ

30.02 1142962001

CA14 30 05 0139

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE NON RÉCURRENTE - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDIT - ORGANISME - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - BONIFICATION - SOUTIEN FINANCIER - ANNÉE 2014 - DIVERSES INTERVENTIONS AUPRÈS DES CITOYENS - PROGRAMME DE RELANCE - AUGMENTATION DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES - NOMBRE DE PARTICIPANTS DANS LES TROIS (3) SECTEURS DISTINCTS INCLUS DANS CHACUN DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle, non récurrente, de 7 500 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies afin de bonifier le soutien accordé à l'organisme pour l'année 2014, pour des interventions de sensibilisation dans le cadre d'un programme de relance en lien avec l'augmentation des résidus alimentaires et du nombre de participants dans les trois (3) secteurs distincts inclus dans chacun des districts électoraux;

D'autoriser un virement de crédit de 7 500 \$ à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1140493004

CA14 30 05 0140

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 14 février 2014 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04

CA14 30 05 0141

PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS - 31 MARS 2014 - PROJETÉS 31 DÉCEMBRE 2014 - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 MARS 2014 COMPARÉ AVEC LE 31 MARS 2013

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 mars 2014.

DE prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 mars 2014 comparé au 31 mars 2013.

ADOPTÉ

30.05 1140448001

CA14 30 05 0142

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de mars 2014 et en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 28 mars 2014, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois de mars 2014 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2014.

ADOPTÉ

30.06 1144230004

CA14 30 05 0143

DEMANDE - COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL (CSEM) - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITS SOUTERRAINS - NOUVELLE EMPRISE DU BOULEVARD GOUIN EST EN DÉBUTANT À LA LIMITE DES LIGNES DE TRANS-ÉNERGIE (PYLÔNES D'HYDRO-QUÉBEC) CÔTÉ OUEST JUSQU'AU NOUVEAU RACCORDEMENT DE GOUIN À ± 300 MÈTRES PLUS À L'EST - PROJET - RELOCALISATION DU BOULEVARD GOUIN AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 618 746,05 \$ taxes incluses, à la Commission des Services électriques de Montréal (CSEM), pour les travaux de construction de conduits souterrains dans la nouvelle emprise du boulevard Gouin Est en débutant à la limite des lignes de Trans-Énergie (pylônes d'Hydro Québec) côté ouest jusqu'au nouveau raccordement de Gouin à ± 300 mètres plus à l'est, dans le cadre du projet de relocalisation du boulevard Gouin, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.07 1142726002

CA14 30 05 0144

MODIFICATION - BUDGET DE LA VILLE - AUGMENTATION - ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DES REVENUS ET DÉPENSES - SUITE - FACTURATION - DIVERSES COMPENSATIONS - FRAIS ENGAGÉS - DIVISION DE L'HORTICULTURE ET DES PARCS - ARTICLE 144 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE recommander au comité exécutif :

DE modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 14 720, 75 \$, faisant suite à la facturation pour diverses compensations pour des frais engagés par la Division de l'horticulture et des parcs, conformément à l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.08 1140443012

CA14 30 05 0145

DEMANDE - COMITÉ EXÉCUTIF - AUTORISATION - FINANCEMENT - FONDS ÉNERGIE - PROJET - MISE À NIVEAU - DEUX GLACES - ARÉNA RODRIGUE-GILBERT (0763)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE recommander au comité exécutif :

D'autoriser le financement d'une somme maximale de 600 000 \$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna Rodrigue-Gilbert;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles s'engage à rembourser ledit montant à raison de 100 000 \$ par année, à compter de 2018, à même les économies d'énergie, le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.09 1141502001

CA14 30 05 0146

AUTORISATION - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE - RECOURS EN GARANTIE CONTRE DESSAU INC. ET CONSULTANTS AECOM INC. - OBTENTION. - PAIEMENT DU MONTANT DE LA CONDAMNATION EN CAS DE JUGEMENT DÉFAVORABLE À LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter un recours en garantie contre Dessau inc. et Consultants AECOM inc. afin d'obtenir le paiement du montant de la condamnation en cas de jugement défavorable à la Ville de Montréal.

ADOPTÉ

30.10 1143219003

CA14 30 05 0147

AUTORISATION - RÈGLEMENT HORS COUR - CAPITAL, INTÉRÊTS ET FRAIS EN FAVEUR DE LA VILLE DE MONTRÉAL, D'UNE ACTION INTENTÉE DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE CONTRE 184318 CANADA INC. ET CONSTRUCTION LOPRESTI INC. ET AUTORISATION - DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT - SIGNATURE - DOCUMENTS DE QUITTANCE ET TRANSACTION - RADIATION DES LIVRES DE LA VILLE TOUT SOLDE DÛ - COMPTE NUMÉRO 80-154845-1

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 75 000 \$ en capital, intérêts et frais en faveur de la Ville de Montréal, d'une action intentée devant la Cour supérieure contre 184318 Canada inc. et Construction Lopresti inc.;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer les documents de quittance et transaction;

D'approuver la radiation des livres de la Ville de Montréal de la somme de 37 989,03 \$ en capital et de tout solde dû relativement au compte numéro 80-154845-1.

ADOPTÉ

30.11 1143219005

CA14 30 05 0148

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-30064

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA14-30064 intitulé « Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1140751001

CA14 30 05 0149

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-30063

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la Ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA14-30063 intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux ».

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la Ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.02 1144860018

CA14 30 05 0150

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-020

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA09-Z01-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.03 1144810002

CA14 30 05 0151

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-020

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le mercredi 28 mai 2014, à compter de 18 h 30, au Centre Roussin, salle 108, Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1144810002

CA14 30 05 0152

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-93

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-93 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel isolé situé au 10004, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 508 787 ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le mercredi 28 mai, à compter de 18 h 30, au Centre Roussin, salle 108, Montréal.

ADOPTÉ

40.04 1143077006

CA14 30 05 0153

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE - RÉOLUTION NUMÉRO PP-92

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 30 avril 2014 relativement au projet de résolution numéro PP-92 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation aux fins de l'usage " entrepreneur et matériaux de construction " (plomberie, électricité et électronique) prévu au 11 761, avenue Lucien-Gendron, sur le lot 1 076 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de la Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.05

CA14 30 05 0154

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-92

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-92 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation aux fins de l'usage " entrepreneur et matériaux de construction " (plomberie, électricité et électronique) prévu au 11 761, avenue Lucien-Gendron, sur le lot 1 076 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de la Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.06 1146425003

CA14 30 05 0155

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-90

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 11 mars 2014 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 1er avril 2014 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 mars 2014;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-90 intitulée « Projet particulier visant à autoriser à des fins de garderie l'occupation et l'agrandissement d'un bâtiment isolé situé au 12890, rue Forsyth, sur le lot 1 504 191 ».

ADOPTÉ

40.07 1143077001

CA14 30 05 0156

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-91

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 11 mars 2014 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 1er avril 2014 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 mars 2014;

CONSIDÉRANT QU'un nombre insuffisant de signatures pour une demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier été reçue à l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-91 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction de six (6) bâtiments résidentiels prévus sur les lots projetés portant les numéros 5 371 237 à 5 371 239 et 5 456 735 à 5 456 737 - District de La Pointe-aux-Prairies », circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.08 1146425002

CA14 30 05 0157

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-30062

Vu les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA14-30062 intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus ».

ADOPTÉ

40.09 1144860013

CA14 30 05 0158

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30058-2

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modifications, le règlement numéro RCA13-30058-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2014) (RCA13-30058) ».

ADOPTÉ

40.10 1144860014

CA14 30 05 0159

DÉROGATIONS MINEURES - 3741, 41^E AVENUE - LOTS 5 477 904 ET 5 477 905

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 avril 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures quant au paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé), relativement à la superficie minimale des lots projetés 5 477 904 et 5 477 905 prévus au 3741, 41^e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jonathan Laforce, en date du 25 février 2014, minute 6170, à savoir :

- permettre que le lot projeté 5 477 904 soit d'une superficie minimale de 265,3 m², au lieu de 311,07 m²;
- permettre que le lot projeté 5 477 905 soit d'une superficie minimale de 278,7 m², au lieu de 311,07 m²;

ADOPTÉ

40.11 1145270003

CA14 30 05 0160

DÉROGATIONS MINEURES - 10155, RUE KARL-LÉVÊQUE - LOT 3 858 300

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 avril 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant à l'article 104 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement au niveau maximal du rez-de-chaussée pour un bâtiment résidentiel situé au 10155, rue Karl-Lévêque, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel que présenté sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Réjean Archambault, en date du 16 octobre 2013, minute 57211, à savoir :

- permettre que le niveau maximal du rez-de-chaussée du bâtiment soit de 2,26 mètres au-dessus du niveau de référence, au lieu de 2 mètres.

ADOPTÉ

40.12 1145270002

CA14 30 05 0161

PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA12 30 12 0461 - 12355 ET 12357, RUE TREFFLÉ-BERTHIAUME

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 avril 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA12 30 12 0461, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'implantation, à l'apparence architecturale et à l'aménagement du terrain pour un projet de construction d'un bâtiment résidentiel bifamilial prévu aux 12355 et 12357, rue Trefflé-Berthiaume, sur le lot 4 728 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la phase VI du projet résidentiel du Faubourg Pointe-aux-Prairies.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur la perspective déposée et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 13 janvier 2014.

L'implantation du bâtiment est illustrée sur le *plan projet d'implantation de deux bâtisses pour demande de permis* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 10 avril 2014, minute 27058.

Tandis que, l'aménagement du terrain est illustré sur le *plan projet d'implantation de deux bâtisses pour demande de permis* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 10 avril 2014, minute 27058, de même que sur la *coupe du plan projet d'implantation de deux bâtisses pour demande de permis*, préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 10 avril 2014, minute 27058.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériaux	Élément architectural	Couleur et compagnie
Brique	Façade	Flamenco II / Hanson
Pierre	Façade	Laurier gris / Ariscraft
Acrylique	Façade	Pearl ash (#106)
Aluminium	Portes et fenêtres	Beige antique / Magistral
Aluminium	Fascia et soffite	Beige antique / Gentek
Aluminium	Rampes	Sable / Allunox
Bardeau d'asphalte	Toit	Brun double / BP

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.13 1143469002

CA14 30 05 0162

PIIA - AMENDEMENT - RÉSOLUTION CA12 30 07 0240 - 12429, AVENUE DU FIEF-CARION

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 avril 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA12 30 07 0240, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'implantation, à l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé prévu au 12429, avenue du Fief-Carion, sur le lot 4 636 037, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Réjean Archambault, en date du 16 janvier 2014, minute 57674.

L'aménagement du terrain est présenté sur le plan d'implantation déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 8 avril 2014.

Tandis que, l'apparence du bâtiment est illustrée sur la perspective déposée et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 8 avril 2014.

Les matériaux et couleurs proposés sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur / compagnie
Pierre	Façade (bas)	Gris / Arriscraft
Brique	Façade (haut)	Flamenco II / Hanson
Acrylique	Façade	Pearl Ash / NA
Aluminium	Portes, fenêtres	Brun commercial / Magistral
Aluminium	Porte de garage	Brun commercial / Allunox
Aluminium	Facias, soffites	Brun commercial / Gentek
Bardeaux d'asphalte	Toit	Bois flottant / BP

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.14 1143469006

CA14 30 05 0163

PIIA - AMENDEMENT - RÉSOLUTION CA12 30 12 0492 - 12203, RUE MARIE-ANNE-TISON

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 avril 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA12 30 12 0492, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'implantation, à l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain pour un bâtiment unifamilial isolé prévu au 12203, rue Marie-Anne-Tison, sur le lot 4 523 757, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Réjean Archambault, en date du 10 février 2014, minute 57761.

L'aménagement du terrain est présenté sur le plan d'implantation déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 8 avril 2014.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur la perspective déposée et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 8 avril 2014.

Les matériaux et couleurs proposés sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur / compagnie
Pierre	Façade (bas)	Lafitt nuancé beige dunlop / Permacon
Brique	Façade (haut)	Old Janeston / Hanson
Aluminium	Portes, fenêtres, rampes, facias, soffites	Brun commercial / NA
Bardeaux d'asphalte	Toit	Bois flottant / BP

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.15 1143469005

CA14 30 05 0164

PIIA - AMENDEMENT - RÉSOLUTION CA12 30 12 0494 - 12199, RUE MARIE-ANNE-TISON

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 avril 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA12 30 12 0494, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) des plans relatifs à l'implantation, à l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain pour un bâtiment unifamilial isolé prévu au 12199, rue Marie-Anne-Tison, sur le lot 4 523 758, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Réjean Archambault, en date du 6 février 2014, minute 57740.

L'aménagement du terrain est présenté sur le plan d'implantation déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 8 avril 2014.

Le modèle proposé est illustré sur la perspective déposée et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 8 avril 2014.

Les matériaux et couleurs proposés sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur / compagnie
Pierre	Façade (bas)	Lafitt nuancé beige margaux / Permacon
Brique	Façade (haut)	Flamenco II / Hanson
Aluminium	Portes, fenêtres, rampes, facias, soffites	Brun commercial / NA
Bardeaux d'asphalte	Toit	Bois flottant / BP

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.16 1143469004

CA14 30 05 0165

PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA07 30 12 0543 - 11982, RUE SAINT-JOSEPH

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 14 avril 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA07 30 12 0543 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 décembre 2007, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 122 de la section 17, du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), afin d'approuver le remplacement d'une fenêtre par une porte pour l'unité d'habitation située au 11982, rue Saint-Joseph, sur le lot 1 093 270 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, le tout tel que présenté sur les deux (2) pièces jointes au présent document, estampillées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 février 2014, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le matériau et la couleur retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Aluminium	Cadrage de porte	À déterminer	Brun tel qu'existant
Acier	Porte	Fenplast	Brun tel qu'existant / 2349

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, un matériau et une couleur équivalents, ainsi qu'un matériau de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.17 1143077004

CA14 30 05 0166

PIIA - 1300-1400, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 avril 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), du plan relatif à l'installation de deux enseignes pour un commerce situé aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 093 085, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 29 avril 2014.

ADOPTÉ

40.18 1143469007

CA14 30 05 0167

PIIA - 3551, 39^E AVENUE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 avril 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain dans le cadre des travaux de transformation autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-75, pour la propriété commerciale, située au 3551, 39^e Avenue, sur le lot projeté portant le numéro 4 932 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur les plans et élévations soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 7 mars 2014, de même que sur le plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Pascal Guilbault, minute 11283, en date du 17 mars 2014.

Les matériaux et les couleurs utilisés pour les ajouts sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Revêtement métallique	Murs	Vicwest	Beige / QC 16074
Revêtement métallique	Murs	Vicwest	Brun foncé / QC 16062
Revêtement métallique	Marquises	Vicwest	Bleu Héron / QC 16079

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.19 1143469008

CA14 30 05 0168

PIIA - 7000, RUE MARIE-VICTORIN

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 14 avril 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale conformément à l'article 22 de la section 2, applicable au campus Marie-Victorin, du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), visant le remplacement des murs-rideaux, des portes, des fenêtres et de certaines composantes extérieures, de la section G du bâtiment situé au 7000, rue Marie-Victorin, sur le lot 3 936 657 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout tel qu'illustré sur les extraits de deux plans préparés par Jodoin, Lamarre, Pratte architectes, numérotés A-205 et A-301, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 18 mars 2014.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Aluminium	Portes, fenêtres, murs-rideaux, solins, capots et plaques à pression	À déterminer	Champagne, tel qu'existant
Verre	Fenêtres du mur côté sud	À déterminer	Teinté Bonze / Optifloat
Verre	Autres fenêtres	À déterminer	Clair

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.20 1143077005

CA14 30 05 0169

CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-005

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA14-(C-4.1)-005, l'installation d'une signalisation délimitant une zone de débarcadère réservée pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, en tout temps, face au 11982, rue St-Joseph;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.21 1141537001

CA14 30 05 0170

CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-004

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA14-(C-4.1)-004, l'installation d'une signalisation délimitant une zone de débarcadère réservée pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, de lundi à vendredi, de 7 h à 23 h, face au 555, 25^e Avenue;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.22 1141537002

CA14 30 05 0171

APPROBATION ET RATIFICATION - PROGRAMMATION - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ANNÉE 2014 - ORDONNANCES OCA14-(P-1)-001, OCA14-(V-1)-001, OCA14-(B-3)-001, OCA14 (C-4.1)-003 ET OCA14-(RCA09-Z01)-001

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2014;

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2014 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA14-(P-1)-001, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, article 22, l'ordonnance numéro OCA14-(V-1)-001, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro OCA14-(B-3)-001, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA14-(C-4.1)-003, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA14-(RCA09-Z01)-001, permettant l'installation d'affichage, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.23 1141312001

CA14 30 05 0172

APPROBATION - NOMINATION - DIRECTEUR PAR INTÉRIM DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS - À COMPTER 6 MAI 2014

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver la nomination de monsieur Stéphane Cloutier à titre de directeur par intérim de la Direction des services administratifs à compter du 6 mai 2014.

ADOPTÉ

50.01 1142700005

CA14 30 05 0173

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 40

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2014.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut